Baccalauréat — EDS Arts plastiques — BARÈME : PARTIE ÉCRITE

Barème

Composantes de la partie écrite de l'épreuve et Barème		Compétences travaillées du programme	Éléments de compétences travaillées du programme principalement mobilisés par la partie écrite de l'épreuve	Positionnement des acquis constatés				
				Non acquis	Très insuffisant	Suffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
1RE PARTIE COMMUNE Analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique /12		**QUESTIONNER LE FAIT ARTISTIQUE**	Analyser et interpréter, une pratique, une démarche, une œuvre					
			Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques et situer des œuvres dans l'espace et dans le temps					
			Établir par des savoirs une relation sensible et structurée avec les œuvres et s'ouvrir à la pluralité des expressions					
2E PARTIE AU CHOIX /8	**A Commentaire critique d'un document sur l'art**		Être sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève					
			Prendre part au débat sur le fait artistique					
	B Note d'intention pour un projet d'exposition	**EXPOSER**	Exposer à un public ses productions, celles de ses pairs ou celles des artistes					
			Prendre en compte les conditions de la présentation et de la réception d'une production plastique dans la démarche de création ou dès la conception					
MAÎTRISE DE LA LANGUE ET DE L'EXPRESSION À L'ÉCRIT				⚠				
Respecter les normes orthographiques								
Maîtriser la syntaxe et la construction des phrases								
Savoir mettre en forme et organiser la réflexion								
Maîtriser le lexique								

Repères communs pour des paliers de notation (à moduler en fonction de chaque copie)

Maxima de :	Très insuffisant	Suffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Paliers :	1 à 6/20	7 à 9/20	10 à 15/20	16 à 20/20

Conduite de l'évaluation

Le barème ne fait l'objet d'aucun aménagement.

L'évaluation des différentes composantes de la partie écrite de l'épreuve de l'enseignement de spécialité en arts plastiques se réfère aux compétences travaillées concernées des programmes. Certaines compétences sont partagées par plusieurs parties du sujet (cf. 1re partie commune et 2e partie au choix).

La note attribuée relève de la synthèse des positionnements opérés dans chaque groupe des compétences couvertes par le barème et s'inscrit dans les seuils définis de notation.

Les axes de travail et les consignes du sujet indiquent des savoirs et des compétences attendus et spécifiques sur lesquels porte l'appréciation des acquis du candidat. Ils sont ancrés dans les objectifs du programme d'enseignement et dans les questions, thématiques et œuvres de référence communes pour le baccalauréat de la session concernée.

L'évaluation procède par un positionnement du candidat dans les différents niveaux observables de maîtrises méthodiques, de connaissances disciplinaires et de culture personnelle.

Les descripteurs fournis ne sont pas une subdivision de notes constituant le barème. Ils constituent une référence commune aux évaluateurs pour objectiver, mais également statuer quand de besoin, le positionnement des niveaux d'acquis d'un candidat.

La qualité rédactionnelle des candidats (orthographe, syntaxe, grammaire, clarté de la langue et lisibilité du propos, etc.) est explicitement prise en compte dans l'attribution de la note.

Toute copie dont la lecture serait jugée indigente sur le plan orthographique, incompréhensible au niveau syntaxique, doit se voir attribuer une note inférieure à la moyenne.

Baccalauréat — EDS Arts plastiques — BARÈME : PARTIE ORALE

Barème

Composantes de la partie orale de l'épreuve et Barème	Compétences travaillées du programme	Éléments de compétences travaillées du programme principalement mobilisés par la partie orale de l'épreuve	Positionnement des acquis constatés				
			Non acquis	Très insuffisant	Suffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
1RE PARTIE Présentation d'un projet /12	**EXPÉRIMENTER, PRODUIRE, CRÉER**	Choisir et expérimenter, mobiliser, adapter et maîtriser des langages et des moyens plastiques variés dans l'ensemble des champs de la pratique					
		S'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique					
		(le cas échéant) Recourir à des outils numériques de captation et de production à des fins de création artistique					
		Exploiter des informations et de la documentation, notamment iconique, pour servir un projet de création					
		Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques					
2E PARTIE Entretien /8	**METTRE EN ŒUVRE UN PROJET ARTISTIQUE INDIVIDUEL OU COLLECTIF**	Se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique, en anticiper les difficultés éventuelles pour la faire aboutir					
		Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de responsabilité, d'engagement et d'esprit critique dans la conduite d'un projet artistique					
		Confronter intention et réalisation pour adapter et réorienter un projet, s'assurer de la dimension artistique de celui-ci					
MAÎTRISE DE LA LANGUE, DE L'EXPRESSION ET DE LA SITUATION DE COMMUNICATION À L'ORAL ⚠							
Respecter les normes syntaxiques ; correction du registre de langue, précision et richesse du vocabulaire							
Développer un propos structuré, clair et audible ; aptitude à mettre en mots et à organiser sa réflexion ; à se détacher d'un support écrit							
Regarder l'auditoire, volume de la voix et posture adaptés à la situation d'examen ; écoute et niveau adapté de réactivité aux questions du jury							

Repères communs pour des paliers de notation (à moduler en fonction de chaque copie)

Maxima de :	Très insuffisant	Suffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Paliers :	1 à 6/20	7 à 9/20	10 à 15/20	16 à 20/20

Conduite de l'évaluation

Le barème ne fait l'objet d'aucun aménagement.

L'évaluation des différentes composantes de la partie orale de l'épreuve de l'enseignement de spécialité en arts plastiques se réfère aux compétences travaillées concernées des programmes.

Certaines compétences sont étroitement liées au projet abouti présenté et sont à contextualiser. La pratique numérique peut ne pas être présente dans le projet abouti présenté.

La note attribuée relève de la synthèse des positionnements opérés dans chaque groupe des compétences couvertes par le barème.

L'évaluation procède par un positionnement du candidat dans les différents niveaux observables de maîtrises plasticiennes, réflexives, de culture plastique disciplinaire et personnelle.

Les descripteurs fournis ne sont pas une subdivision de notes constituant le barème. Ils constituent une référence commune aux évaluateurs pour objectiver, mais également statuer quand de besoin, le positionnement des niveaux d'acquis d'un candidat.

La qualité de l'expression à l'oral des candidats (syntaxe, registre de langue, vocabulaire, clarté, interaction, etc.) est explicitement prise en compte dans l'attribution de la note.

Tout oral dont la qualité serait jugée indigente sur le plan syntaxique, de la correction du registre de langue ou refusant les questions du jury doit se voir attribuer une note inférieure à la moyenne.